

<https://agoras2019.fr/spip.php?article287>



# L'EMC et nous

- Editos -

Date de mise en ligne : lundi 26 octobre 2020

---

Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés

---

Les actuels programmes d'EMC du collège comme du lycée sont récents et ils sont plutôt bien faits, à la différence de ceux qui existaient autrefois. Il n'y a donc pas de raison a priori de les changer.

Mais il faut qu'ils soient correctement appliqués.

Cela doit passer par un retour de l'EMC dans l'emploi du temps des élèves ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans toutes les classes du collège où les plages horaires mêlent indistinctement Histoire-Géographie-EMC.

Cela doit passer aussi par un retour obligatoire de son enseignement en demi-classe ce qui n'est plus le cas au lycée depuis la dernière réforme du baccalauréat.

Cela doit passer enfin par le retour d'une formation continue digne de ce nom dans les savoirs disciplinaires en EMC et en Histoire-Géographie. Car on fait aussi de l'EMC en Histoire-Géographie quand on étudie Charles de Gaulle, la Révolution française ou le mouvement libéral dans l'Europe du premier XIXème siècle. Il est en effet essentiel que le professeur puisse se sentir le plus à l'aise possible face aux élèves, et il ne peut y parvenir que s'il maîtrise bien les savoirs qu'il enseigne.

Concernant le respect de nos enseignements par les élèves et leurs parents, il n'y a pas, là encore, de nouveaux textes à écrire car tout se trouve déjà dans les textes actuels, en particulier dans l'article 12 de la Charte de la Laïcité qui dit : "Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme."

Encore faut-il faire respecter cet article comme l'ensemble de la Charte de la Laïcité en la faisant signer par les élèves et leurs parents et en annonçant clairement à ceux-ci des sanctions qu'il faut prévoir sévères en cas de rupture du contrat.

Il en va de notre sécurité qui doit être ici un absolu.

La balle est dans le camp de nos autorités.

Franck Schwab  
Président de la Régionale de Lorraine